

### Séance du 26 août 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-six août, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel FERNANDEZ, Maire.

**Étaient présents** Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :  
Marion BARNARIE, Georges BONNARD, René BORNE, Gérard BLAIN, Jean-Jacques FAVIER, Georges GARDON, Daniel FERNANDEZ, Claude LAUDET, Nicole UGHETTO –  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :** Isabelle MAGNAN (pouvoir D. Fernandez), Marjolaine CHARMILLON (pouvoir J.J. Favier) -

**Date de convocation :** 24 août 2022

Mme Nicole UGHETTO a été désignée comme secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

- Situation de l'Auberge du Désert

Monsieur le Maire expose la situation de l'Auberge du Désert :

De nombreux travaux seraient à réaliser pour la mise aux normes de l'établissement : toit, menuiseries, chauffage...

L'état des finances de la commune ne permet pas de réaliser ces travaux.

Le conseil a, d'autre part, un projet d'aménagement de la place du Brouas

Le fonds de l'Auberge est en vente par son propriétaire, il est donc urgent de prendre une décision concernant la vente du bâtiment.

#### **A l'unanimité,**

Le conseil municipal se prononce pour la mise en vente de l'Auberge du Désert au prix de 480 000 € auprès de plusieurs agences immobilières.

**Séance levée à 18h45**